Région des Pays de la Loire **CONSEIL RÉGIONAL**

Réunion du 23 mars 2023

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	**P1**
Agir à l'international	**E200**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1115-1,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'urgence humanitaire à aider les populations victimes du séisme ayant frappé les régions du nord-ouest de la Syrie et du sud-est de la Turquie pour répondre à leurs besoins prioritaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Aide d'urgence pour la Turquie et la Syrie : 100 000 €

D'ATTRIBUER
une aide forfaitaire d'urgence de 100 000 € au Centre de crise du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, par l'intermédiaire du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales, auprès du service recettes de la "Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger" (DSFIPE),

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement de 100 000 € au titre du programme E200 « Agir à l'international »,

D’AUTORISER
le versement à 100% à notification de l’arrêté.

La Présidente du Conseil régional

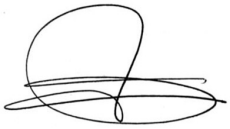

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : P.HENRY.

REÇU le 24/03/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs